

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 13 juin 2025

Date de convocation : 28 mai 2025

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 18 présents et représentés
- ✕ 18 votants

L'an deux mil vingt-cinq, treize juin à 9h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. EMERAUX Philippe (Maire délégué de ROLLAINVILLE), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. EMERAUX Philippe (Maire délégué de ROLLAINVILLE) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme VALDENAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. VILLEMIN Pascal (Payeur départemental), Mme ROCHOTTE Géraldine (Chargée de missions « Compétences »), Mme KARM Emilie (Responsable du service Carrières Instances paritaires) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE).

2025/21. Subvention à Framasoft

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,

Considérant les activités de l'Association Framasoft en particulier dans le champ du développement, de l'hébergement et de la mise à disposition plus d'une trentaine de services numériques libres (outils collaboratifs, alternatives aux outils propriétaires des grandes plateformes, etc.), accessibles gratuitement, sans publicité et sans exploitation des données personnelles,

Considérant que le Centre de Gestion des Vosges utilise très largement les logiciels gratuits mis à disposition par l'association,

Considérant que Framasoft ne survit que par les donations de ses utilisateurs, assurant ainsi son indépendance et que la majeure partie de leur budget sert à rémunérer (avec le plus de justesse et d'équité possible) leurs salarié-es et prestataires,

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- Attribuent une subvention de deux cents (200) euros à l'Association Framasoft,

- Confient au Président du Centre de Gestion des Vosges le soin de procéder dans les meilleurs délais aux formalités administratives et comptables inhérentes à la présente délibération,

Date d'effet de la délibération : 13/06/2025

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

**M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT**

